

26e Championnat cantonal zurichois de gymnastique acrobatique

Date 07 - 08 novembre 2026

Lieu Centre sportif Hirslen
Hochfelderstrasse 75, 8180 Bülach



Organisateur IG Akrohalle en coopération avec Akro Bülach
Président du CO
Ian De Schoenmacker
Tél. : +41 79 392 78 01
E-mail : info@ig-akrohalle.ch

Horaire

Samedi 07 nov. 2026	• Catégories internationales (Pre-Youth, Youth, Juniors, Seniors) – premier exercice • Aspire et SNO • Catégories internationales (Pre-Youth, Youth, Juniors, Seniors) – deuxième exercice • Remise des prix Pre-Youth, Aspire et SNO
Dimanche 08 nov. 2026	• S1N • S2N • Exercice combiné catégories internationales • Remise des prix S1N, S2N, catégories internationales

Un horaire détaillé sera établi après l'inscription nominative et envoyé aux clubs participants.

Unités La compétition se déroule selon les directives de la WG pour Pre-Youth, Youth, Juniors et Seniors.

Les inscriptions multiples par personne ne sont pas autorisées.

Mode de compétition

Relève	
Programme SUI de la SVAT (S1N - S2N)	Exercice combiné
Programme Aspire	Exercice combiné
International	
Pre-Youth	Exercice statique & dynamique
Youth	Exercice statique, dynamique & combiné
Juniors	Exercice statique, dynamique & combiné
Seniors	Exercice statique, dynamique & combiné
Recreational	
Open (paires / groupes)	Exercice combiné

Le vainqueur est déterminé par le total général (concours multiple) de tous les exercices présentés.

Les différents programmes peuvent être demandés auprès du CO. Nous restons volontiers à votre disposition pour toute question.

Élaboré en tenant compte des règlements WG suivants :

- Code de points ACRO 2025 – 2028
- Règles ACRO Youth & Junior 2025-2028
- Tableau de difficulté ACRO 2025-2028
- Les règlements de compétition actuels de la WG et de la SVAT

Juges

- Seuls les juges qui ont obtenu le brevet SVAT et/ou le brevet WG dans l'année en cours sont autorisés à juger.
- Chaque club/centre de performance doit annoncer au moins un(e) juge.
- À partir de huit (8) unités inscrites, un(e) deuxième juge doit être mis(e) à disposition.
- Les juges annoncés doivent être disponibles pour l'ensemble de la compétition et pas seulement pour les catégories dans lesquelles les athlètes du club concourent.
- L'obligation de juge n'est considérée comme remplie que si le nombre minimal requis de juges est annoncé pour chaque session de compétition.
- Les juges peuvent être échangés entre clubs/centres de performance, mais un(e) juge ne peut juger que pour un seul club/centre de performance par compétition.

- Si l'obligation de juge n'est pas remplie, l'organisateur est en droit de recruter lui-même un(e) juge et de facturer les frais qui en résultent (transport, hébergement) au club qui ne remplit pas le minimum. En outre, une amende forfaitaire de 250.- CHF sera perçue.
- Les frais maximaux pouvant être facturés s'élèvent à 500.- CHF. L'organisateur s'efforce de recruter des juges remplaçants à des coûts raisonnables.

Repas des athlètes Un repas est proposé aux délégations inscrites le samedi et le dimanche midi

Le nombre de repas doit être annoncé avec l'inscription définitive du 04 septembre 2026 à : info@ig-akrohalle.ch

Coût par repas : 15.00 CHF

Frais d'inscription Les frais d'inscription s'élèvent à **45.00 CHF par athlète** et doivent être payés à 100% après l'inscription définitive.

Informations bancaires

Numéro de compte

(IBAN): CH38 0070 0114 9015 9141 4

Titulaire du compte :

IG Akrohalle

8182 Hochfelden

Institution financière :

Zürcher Kantonalbank

Case postale

8010 Zurich

Numéro de clearing bancaire : 700

Adresse SWIFT (BIC) : ZKBKCHZZ80A

**Droit à l'image/
Protection des
données**

Les représentants des médias tels que journalistes, photographes, TV, etc. doivent avoir demandé une accréditation spéciale auprès du CO au plus tard le **11 octobre 2026**.

En s'inscrivant et en participant à la compétition, tous les participants, accompagnants et juges prennent connaissance du fait qu'ils peuvent être photographiés ou filmés sur le lieu de compétition et que leur nom et leur année de naissance apparaissent dans le classement, et déclarent l'accepter.

Demandes d'accréditation à : info@ig-akrohalle.ch

Délai d'inscription Inscription définitive/nominative

04 septembre 2026

En cas de désistement après le **11 octobre 2026**, les acomptes versés ne seront pas remboursés.

Assurance

Tous les membres de la délégation sont eux-mêmes responsables des assurances nécessaires. Le CO peut vérifier les documents d'assurance (Medicard) de tous les membres de la délégation lors de l'accréditation.

Toute personne ne pouvant présenter d'assurance n'est pas autorisée à prendre le départ.

Le CO organise l'assistance médicale (service sanitaire). Une équipe médicale sera à disposition sur le lieu de compétition.

Informations

Feuilles de tarifs

Les feuilles de tarifs doivent être soumises via Acro-Companion au plus tard le 01 novembre 2026.

Musique

Les musiques doivent être soumises via Acro-Companion au plus tard le 01 novembre 2026.

Contact en cas de problème : info@ig-akrohalle.ch